

## **GR – Informations clubs – Mars 2022**

### **Rappel points de Jugement Ensembles**

Seules les lettres FFGym d'octobre 2021 et de février 2022 (qui sont sur le site internet fédéral) sont en vigueur. Les 2 dernières Newsletters FIG de mars 2019 et janvier 2021 sont en vigueur.

#### **PRECISIONS GENERALES POUR LES ENSEMBLES**

- Les engins de remplacement doivent être placés sur le côté (*cf. code FIG 2017-2020 « Généralités »*).
- Les revalorisations par gymnastes supplémentaires s'appliquent pour tous les ensembles même les Ensembles Nationaux qui passeraient à 5 gymnastes plutôt qu'à 4 gymnastes, comme cela a été autorisé exceptionnellement cette saison.
- La pénalité de 0,30 point pour absence d'une Difficulté d'Echange (DE) ou une Difficulté Corporelle (DC) par rapport au contrat de base ne s'applique qu'une seule fois.
- Les DC et DE indiquées dans le contrat doivent être présentées et non validées. Pas de pénalité s'il y en a plus de DE ou de DC dans les enchaînements des catégories Nationales (*cf. p.22 du règlement technique 2021-2022*).
- Concernant les Ensembles et Duo TFA, les types de collaboration sont évaluées selon le code FIG 2017-2020 (et non selon le tableau d'adaptation de la vie fédérale).

#### **D1/D2 ENSEMBLES**

- Toute DC réalisée durant un échange compte comme un critère de revalorisation de l'échange et non comme une difficulté corporelle. Par conséquent, les DC utilisées dans les échanges doivent être différentes de celles présentées comme DC isolée.
- Validation des échanges à la corde :
  - Pour valider un échange à la corde, cette dernière ne doit pas toucher le sol
  - Les échanges avec un lancer de la corde en « paquet » ne sont pas autorisés et par conséquent invalide l'échange.
- Validation des échanges au ruban :
  - Pour valider un échange au ruban, ce dernier peut être rattrapé au niveau du tissu mais attention la baguette ne doit pas toucher le sol
  - Les échanges avec un nœud au ruban peuvent être validés s'ils remplissent les critères. Attention, un nœud au ruban invalide la difficulté corporelle et le pas de danse.

#### **D3/D4 ENSEMBLES :**

- **Attention :** (*cf. règlement technique 2021-2022*)
  - En Fédérale B, il est possible de réaliser 2 CR ou CRR.
  - En Fédérale C, il est possible de réaliser 2 CR ou CRR par partie.
- Sous-groupes :
  - Les collaborations en sous-groupe sont autorisées pour les C en Fédérale B et Fédérale C.
  - Une seule CRR en sous-groupe est autorisée (une par partie en Fédérale C) à condition que les 2 sous-groupes soient réalisés avec le même type de mouvement (rotation passage etc.).
- Les lancers type C « double flèche » peuvent être identiques, à ce moment-là, une pénalité en artistique sera appliquée pour manque de variété.
  - Les CC doivent être réalisées sans grands lancers et doivent avec un lien si réalisées en sous-groupe.
- Les CR, CRR et C « double flèche » doivent être réalisées avec un moyen ou grand lancer.

## **RAPPELS SUR LES QUALIFICATIONS EN INDIVIDUEL**

- En Fédérale, Les 6 premières gymnastes du classement du Trophée fédéral 2022 doivent passer en Nationale B ou Nationale C la saison prochaine.
- En Nationale C, toutes les Nationale C qualifiées au Championnat de France 2022 doivent monter en Nationale B la saison prochaine.
- En Nationale B, les 3 premières gymnastes du classement du championnat de France 2022 doivent passer en Nationale A la saison prochaine. Pour les gymnastes classées du rang 4 au rang 10, la montée est laissée au choix de l'entraîneur.